

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 15 avril 2024

Ordre du jour :

1. 8383 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2024 et modifiant :
1° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
2° la loi modifiée du 16 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes ;
3° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
4° la loi modifiée du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial de soutien au développement du logement
- Rapporteur : Madame Diane Adehm
- Présentation des volets « Affaires étrangères », « Commerce extérieur » et «Coopération »

2. 8384 Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2023-2027
- Rapporteur : Madame Diane Adehm
- Présentation des volets « Affaires étrangères », « Commerce extérieur » et «Coopération »

3. 8285 Projet de loi portant approbation de l'Accord-cadre global de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Royaume de Thaïlande, d'autre part, fait à Bruxelles, le 14 décembre 2022
- Rapporteur: Monsieur Gusty Graas
- Présentation d'un projet de rapport et adoption éventuelle

- 8288 Projet de loi portant approbation de l'Accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Gouvernement de la Malaisie, d'autre part, fait à Bruxelles, le 14 décembre 2022
- Rapporteur: Monsieur Gusty Graas
- Présentation d'un projet de rapport et adoption éventuelle

- 8306 Projet de loi portant approbation du Protocole d'adhésion à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de l'Équateur, fait à Bruxelles, le 11 novembre 2016
- Rapporteur: Monsieur Gusty Graas
- Présentation d'un projet de rapport et adoption éventuelle

4. 8362 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2022)
- Examen d'un projet de réponse
5. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux
6. Divers

*

Présents : M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Emile Eicher, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Christophe Hansen, Mme Paulette Lenert, Mme Sam Tanson

M. David Wagner, observateur délégué

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

M. Fred Keup, Remplaçant de M. Fernand Kartheiser

Mme Danielle Wolter, de l'Administration parlementaire

M. Yves Carl, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Patrick Goldschmidt, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Meris Sehovic, Mme Joëlle Welfring

M. Xavier Bettel, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur

Mme Martine Kemp, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

Mme Elisabeth Funk, Mme Tania Tennina, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission

*

1. 8383 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2024 et modifiant :
1° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
2° la loi modifiée du 16 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes ;
3° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
4° la loi modifiée du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial de soutien au développement du logement
2. 8384 Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2023-2027

Monsieur le Président de la Commission Gusty Graas (DP), ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux représentants du ministère d'État et du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur. Le Président de la Commission explique que la réunion sera dédiée à la présentation du budget. Il propose d'aborder les deux projets de lois relatifs au budget sous un même point ce qui trouve l'accord des membres de la commission.

La directrice des finances et des Ressources Humaines du ministère des affaires étrangères commence ses explications en soulignant une augmentation des dépenses générales. Les dépenses courantes, y inclus les chiffres du commerce extérieur, ont augmenté de 20% de 2023 à 2024.

Elle revient sur les dépenses générales et explique que l'augmentation de 58% est due à plusieurs raisons :

- Le nombre de passeports excédait les chiffres initialement prévus
- La présidence luxembourgeoise du Conseil d'Europe
- Le siège obtenu par le Luxembourg auprès du comité exécutif de l'UNESCO
- Une augmentation des activités protocolaires
- L'augmentation des frais de repas
- L'augmentation des formations
- La hausse des prix des tickets d'avion
- Les dépenses énergétiques et les frais de nettoyage

Au niveau des missions diplomatiques il y a une augmentation d'un peu plus de 20%. Elle énumère les différentes raisons de cette augmentation :

- Deux nouvelles missions diplomatiques au Canada et au Rwanda
- La location de biens immobiliers à Copenhague et à Washington
- La rénovation et l'évacuation de la résidence à La Haye et de la chancellerie à Athènes ont provoqué des locations supplémentaires
- Nouvelle location de résidence et éventuellement de bureaux au Cap Vert
 - ➔ Le chargé d'affaires a été nommé ambassadeur
- L'augmentation des prix énergétiques des immobilières
- L'offre d'un examen médical des employés qui sont envoyés à l'étranger et/ou d'une protection sociale supplémentaire
 - ➔ Le rapatriement et l'évacuation médicale est incluse pour les employés en poste dans des régions précaires
- La budgétisation pour des voitures blindés au Sahel
- Les formations de sécurité pour employés qui sont envoyés à l'étranger
- La préparation des jeux olympiques et l'exposition mondiale à Osaka
- L'augmentation des contributions internationales et des contributions au sein de l'UE
- L'augmentation d'un peu plus de 11% de la section relations économiques et internationales
 - ➔ Assistance technique et économique et l'intégration du fonctionnement de la Maison de la Grande Région
- Les frais de juridiction unifiée du brevet qui a entamé son travail en 2022
 - ➔ Le Luxembourg s'est engagé à financer pendant 7 ans les dépenses du personnel ainsi que les frais de fonctionnement de la juridiction

L'oratrice explique également que les dépenses en capital augmentent de 36,22%. Les dépenses du département propre baissent de 13%. En raison de 2 nouvelles missions diplomatiques, il y aura cependant une augmentation de 34%.

Monsieur le Président de la Commission Gusty Graas (DP) souhaite savoir si les préparatifs pour la présidence du Conseil européen avancent correctement.

Les représentants du ministère des Affaires étrangères l'informent que c'est le cas.

Le directeur du Commerce extérieur fait état d'une augmentation de 15% des dépenses courantes pour le budget de 2024 ce qui est lié à plusieurs raisons :

- Le Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises (COPEL) entraîne une augmentation d'un million d'euros. On passe ainsi de 1,5 millions en 2023 à 2,5 millions en 2024. Après la pandémie de la Covid19 une augmentation des demandes de soutien d'entreprises a été enregistrée. Il y avait plus de 650 demandes de 150 entreprises d'export luxembourgeoises. L'UE a élevé ces aides à 300.000 euros pour une durée de 3 ans.
- Les frais de promotion augmentent de 20,5% à cause de l'exposition mondiale à Osaka et l'LTIO à Tokyo. Ceci couvre tous les frais et missions économiques. Cela inclut les frais de voyage qui ont augmenté.
- Le programme pour 2024 est bien chargé, comprenant notamment une visite aux États-Unis auprès d'entreprises actives dans le pays, ainsi que plusieurs autres voyages prévus. Certains déplacements sont déjà planifiés jusqu'à la fin de l'année.
- Plusieurs ambassades doivent être réaménagées, notamment par la conversion d'appartements en bureaux, et ces travaux doivent bientôt débuter. Concernant le plan pluriannuel, l'ouverture d'une ambassade à Ottawa est prioritaire, avant d'envisager l'établissement d'un bureau de liaison commerciale (LTIO) à Montréal. Tous ces projets sont en cours de préparation.
- Enfin, le nouveau gouvernement a exprimé son intention de renforcer la promotion économique, et la mise en œuvre de cette politique sera prise en compte dans le budget 2025.

Le Directeur de la Coopération présente ensuite le budget de la Coopération.

Le budget de la coopération ne connaît pas de changement fondamental, la répartition des fonds reste inchangée. L'aide publique au développement (ci-après APD) représente toujours 1 % du revenu national brut (ci-après RNB). En 2023, l'APD s'élevait à 536 millions d'euros, soit 0,99 % du RNB, et pour 2024, elle est prévue à 567 millions d'euros. Cette somme est répartie entre l'aide bilatérale (70 %) et l'aide multilatérale (30 %).

La direction de la Coopération gère la majeure partie de l'APD, soit 442 millions, mais d'autres ministères contribuent également : le ministère des finances avec 56 millions, le budget de l'Union européenne avec 55 millions (chiffre indicatif variable selon sa mise en œuvre) et le ministère des Affaires étrangères avec 11 millions pour 2024.

L'APD est constituée à la fois de fonds et de plusieurs lignes budgétaires, alimentés par un financement public de 369 millions d'euros. À travers ces fonds, LuxDev finance des projets bilatéraux, tandis que des agences multilatérales, des ONGD et l'aide humanitaire dans les pays partenaires bénéficient également de ces ressources.

Pour LuxDev, environ 25 % de l'APD sont consacrés, soit 135 millions, avec une enveloppe prévue de 21,3 millions d'euros. Le ministère des affaires étrangères finance directement ses projets bilatéraux à hauteur de 35 millions d'euros pour 2024.

Les projets multilatéraux avec les agences des Nations Unies totalisent 36 millions d'euros. Les ONGD, le cofinancement et les accords-cadres représentent 55 millions, tandis que l'aide humanitaire atteint 81 millions, soit environ 15 % de l'APD. Ces montants varient en fonction du RNB.

Les contributions aux agences multilatérales dans le cadre des programmes pluriannuels s'élèvent à 55 millions d'euros, la sensibilisation des ONGD à 4,65 millions, les contributions du Cercle à 557 000 euros (en hausse de 15 %) et le congé de coopération à 100 000 euros.

L'évaluation budgétaire atteint 900 000 euros, soit une baisse par rapport à l'année précédente, ce poste variant d'une année à l'autre.

Enfin, le financement global destiné aux ONGD, qui provient de plusieurs sources, s'élève à 88,2 millions d'euros, soit 16 % de l'APD, en lien avec la croissance du RNB.

Monsieur le Président de la Commission Gusty Graas (DP) constate avec satisfaction que la politique d'aide au développement et de coopération continue sur un haut niveau. Il rappelle que le ministre des Affaires étrangères avait indiqué que le nombre de pays avec lesquels le Luxembourg entretient des partenariats de Coopération diminuerait. Ainsi les partenariats avec le Burkina Faso et Mali ne seront pas renouvelés. L'orateur souhaite savoir si d'autres destinations ont été détectés.

Le Directeur de la Coopération explique que le choix de nouveaux pays partenaires pour la coopération se fait de manière progressive et réfléchi, sur plusieurs années. Ce processus commence généralement par un premier projet qui permet d'évaluer le contexte local, de comprendre le fonctionnement du pays, ses besoins, ainsi que les modalités possibles de collaboration. À partir de cette première expérience, les relations se développent graduellement. Si les conditions sont réunies et la coopération jugée pertinente et efficace, ce partenariat peut alors être élargi et structuré sur le long terme.

Le Luxembourg renforce progressivement sa présence au Rwanda. Des projets ont d'abord été lancés en collaboration avec les agences de développement belge et française. Aujourd'hui, des initiatives sont désormais mises en œuvre de manière autonome.

Au Bénin, une nouvelle ambassade a été ouverte en septembre. Le travail est en cours pour définir, développer et mettre en place des projets pluriannuels structurants.

En Amérique centrale, le Luxembourg adopte une approche régionale, avec une base opérationnelle située au Costa Rica.

Enfin, une visite ministérielle récente au Togo a permis d'examiner de près la situation du pays. Des discussions sont en cours pour évaluer s'il pourrait être intégré comme nouveau pays partenaire de la coopération luxembourgeoise.

Monsieur le Député Franz Fayot (LSAP) indique ne pas avoir compris qu'il s'agisse d'une suppression des partenariats avec le Mali et le Burkina Faso, il était d'avis que ce serait une suspension. Il trouve la suppression de ces partenariats regrettable. Lors de sa fonction précédente, à savoir ministre de la Coopération, il avait commencé un programme avec le LISER. Il souhaite savoir si ce programme est continué au Sénégal malgré la baisse du budget.

Monsieur le Député Paul Galles (CSV) souhaite poser deux questions. Tout d'abord il demande en quoi consiste l'augmentation des 15% de contributions au Cercle des ONGD. Il s'intéresse particulièrement à la sensibilisation et se demande dans quelle forme elle sera mise en place. Il souhaite également comprendre pourquoi le Costa Rica a été retenu comme pays partenaire. Il trouve intéressant que le Costa Rica soit un pays qui essaye d'organiser la vie en société de manière durable.

Monsieur le Député Christophe Hansen (CSV) s'étonne que la coopération au Mali et au Burkina Faso ne soit plus continuée. Il pense que cela est probablement lié à la situation de sécurité actuelle dans les deux pays. Il demande si le budget prévoit des moyens pour soutenir le Global Gateway.

Le directeur de la Coopération explique qu'il faut distinguer la situation dans les deux pays concernés de celle au Niger. Au Niger la coopération bilatérale est suspendue ; une décision du gouvernement précédent. Néanmoins le support pour les ONGD continuera.

Au Burkina Faso et au Mali rien n'est suspendu pour l'instant, mais le ministre a décidé de ne plus signer de nouveaux contrats avec les deux gouvernements. Il reste à voir ce qu'est décidé après l'échéance des projets en cours.

Il explique que le budget n'a pas d'influence sur le programme avec le LISER.

Le budget du cercle augmente à cause des frais du personnel et du loyer. La question de la sensibilisation est une question politique. L'orateur préfère que le ministre compétent y réponde. Il ajoute qu'une question élargie a été déposée sur ce sujet.

Le choix du Costa Rica a été réalisé dans le contexte de la fermeture de l'ambassade à Nicaragua. L'objectif poursuivi a été de trouver une situation géographique idéale dans cette région. Le Costa Rica est marqué par une plus grande stabilité que les autres pays. La France et l'UE réalisent leur travail de coopération régionale également depuis San José. Le Costa Rica est un pays qui réalise lui-même aussi des coopérations. Il existe donc multiples causes pour ce choix.

Un montant spécialement dédié au Global Gateway n'est pas prévu dans le budget, mais ce sera accompli par des projets avec les autres pays dans le contexte du Team Europe Initiatives.

Madame la Députée Sam Tanson (déi gréng) explique que sa sensibilité politique avait soumis une demande quant au sujet de la coopération et demande qu'elle soit mise à l'ordre du jour d'une des prochaines réunions de la commission. Elle regrette que le ministre des Affaires étrangères ne soit pas présent pour présenter ses priorités politiques dans le contexte du budget.

Monsieur le Président de la Commission Gusty Graas (DP) confirme que cette demande sera mise à l'ordre du jour d'une des prochaines réunions.

Monsieur le Député européens Charles Goerens (Groupe Renew Europe/DP) s'intéresse à l'exécution des mesures d'aide à la coopération en Afrique ou dans d'autres pays. Si cela est fait dans le cadre d'un programme joint de l'UE, une offre jointe est publiée. Ce sont souvent des entreprises chinoises qui sont choisies, au détriment des entreprises actives sur le terrain. Il demande si on ne peut pas résoudre ce problème car la politique de ces entreprises n'est souvent pas conforme au droit du travail ou à la « due diligence ».

Le directeur de la Coopération explique que si des règles de marché public existent, elles doivent être respectées. Les entreprises chinoises sont tenues de respecter les règles en place. L'entreprise qui se voit attribuer le marché public est tenu de respecter les règles applicables. Il y aura des conséquences si ce ne sera pas le cas.

Monsieur le Député européens Charles Goerens (Groupe Renew Europe/DP) souhaite savoir si la direction de la coopération a des expériences concrètes sur ce terrain.

Le directeur de la Coopération explique que si une entreprise chinoise réalise un travail dans un pays en développement, LuxDev effectue une supervision attentive d'une société chargée du suivi. Il précise que LuxDev est pleinement informée de la situation.

Monsieur le Député européens Charles Goerens (Groupe Renew Europe/DP) souhaite savoir si ce sont les règles locales qui sont applicables ou règles les de l'organisation internationale du travail.

Le directeur de la Coopération ne sait pas exactement quelles règles seront applicables, mais il souligne que les règles applicables seront respectées.

3. 8285 Projet de loi portant approbation de l'Accord-cadre global de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Royaume de Thaïlande, d'autre part, fait à Bruxelles, le 14 décembre 2022

Monsieur le Président de la Commission Gusty Graas (DP) présente le projet de rapport.

Le projet de rapport, soumis au vote, est adopté à l'unanimité.

Les membres de la Commission proposent de retenir le modèle 0 pour les débats en séance publique.

8288 Projet de loi portant approbation de l'Accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Gouvernement de la Malaisie, d'autre part, fait à Bruxelles, le 14 décembre 2022

Monsieur le Président de la Commission Gusty Graas (DP) présente le projet de rapport.

Le projet de rapport, soumis au vote, est adopté à l'unanimité.

Les membres de la Commission proposent de retenir le modèle 0 pour les débats en séance publique.

8306 Projet de loi portant approbation du Protocole d'adhésion à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de l'Équateur, fait à Bruxelles, le 11 novembre 2016

Monsieur le Président de la Commission Gusty Graas (DP) présente le projet de rapport.

Le projet de rapport, soumis au vote, est adopté à l'unanimité.

Les membres de la Commission proposent de retenir le modèle 0 pour les débats en séance publique.

4. 8362 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2022)

Monsieur le Président de la Commission Gusty Graas (DP) souligne que la Commission des affaires étrangères n'est plus compétente en matière de politique d'asile. Une lettre dans ce sens sera préparée.

5. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux.

Le tableau est approuvé tel que proposé.

6. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact